



Le Châtillonnais, futur parc national ?

Ce n'est pas tous les jours que nous parvient une bonne nouvelle relative au patrimoine.

Mais en voilà une : la proposition de création d'un parc national dans les forêts de Châtillon et d'Arc-en-Barrois ! L'information a été diffusée dans le Bien Public et dans le Journal de la Haute Marne. Nous qui cherchons, avec nos modestes moyens, à valoriser notre patrimoine régional, cela ne peut que nous réjouir ; un parc national pourra être un acteur majeur dans ce domaine. Il y a une dizaine d'années, une démarche de création d'un parc régional sur les mêmes zones, initiée par la Haute Marne, avait échoué.

Pour aboutir, ce projet doit être soutenu par la population et les élus. Nous en parlerons à l'assemblée générale du 19 avril 2009. Vos réflexions et vos propositions seront les bienvenues.

Le préfet lance la démarche de concertation avant candidature Le Châtillonnais, futur parc national ?

La Vanoise, le Mercantour, les Cévennes, les Ecrins, les Pyrénées, Port-Crau la mer d'Iroise. Le Châtillonnais sera-t-il le futur parc national de forêt feuillue de plaine en France métropolitaine ?

PRINCIPE retenu par le gouvernement, dans le cadre du Grenelle de l'environnement : créer trois nouveaux parcs nationaux. Dont un de forêt feuillue de plaine.

Les massifs de Châtillon/Arc-en-Barrois et leurs quatre forêts domaniales ont le profil.

A cheval entre la Côte-d'Or et la Haute-Marne. Sur 80 000 ha, zone de cœur (classé en espace protégé) et zone d'adhésion (communes signataires de la charte).

Les préfets de deux départements en ont présenté hier, de part et d'autre, le projet et la démarche de concertation, préalable à candidature. Répertoire des atouts, recueillir les avis. Christian de Lavernée, en avril conduira une série de consultations (élus locaux, chasse et forêt, monde économique, loisirs et tourisme). Tableau complet et contrasté. La réflexion au-delà du projet, se veut la plus large : elle jettera les perspectives de l'aire d'étude, à l'horizon de 2040.

Le rapport devra être transmis d'ici le 1er juin au ministre de l'Environnement. Au président de la République ensuite d'en décider, à la lumière du dossier.

Zone peu dense mais vivante, Bitch et Verdun sont aussi pressentis. Les massifs de Châtillon/Arc-en-Barrois, grande région forestière - riche aussi de marais tufeux, de pelouses calcicoles - ne sont pas le moins intéressant des sites.

Sans doute la plus belle par son vaste espace naturel, la zone est peu dense : Les Goulles (20 habitants) est d'ailleurs au cœur du périmètre d'étude.

Plus petit village de Côte-d'Or, à fleur d'eau : l'Aubette y coule.

Traversée la forêt domaniale de La Chaume, nous y voici. Deux kilomètres encore, et l'on est en Haute-Marne.

Peu dense (2 000 habitants dans le périmètre) et cependant vivante.

Catherine Quingué-Boppe, sous-préfète de Montbard, en égrène les attraits : la forêt diversifiée, le bois qu'elle génère, la flore qu'elle abrite, la faune sauvage et le grand gibier qui la peuplent ; mais encore, la pierre de Bourgogne qu'elle exploite (comme à Nod-sur-Seine, en limite sud-ouest) ; le tourisme, les activités de loisirs.

La Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt instruira ce cycle de concertation : Véronique Genevey, adjointe au chef de service de l'Environnement, a toutes qualités pour en être la personne ressources pour avoir eu à travailler avec trois parcs nationaux.

Les parcs nationaux « à la française », régénérés par la loi du 14 avril 2006, illustrent une politique exemplaire de protection et de gestion du patrimoine naturel et culturel, mais aussi d'éducation à la nature, de récréation et de développement durable.

L'enjeu est d'importance. Parc des Cévennes : 90 000 ha, 92 emplois, 9 M? de dotation de fonctionnement (financée à 100 % par l'Etat). Alain Houpert, en lien avec la communauté de communes d'Auberive, y verrait bien associé le Pays Seine et Tilles.

Extrait du site Web du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire :

Projet de parc national de forêt feuillue de plaine en France métropolitaine Forêts de la montagne châtilonnaise et du plateau de Langres

Présentation du secteur d'étude

Contexte général

Le secteur d'étude est centré sur les massifs forestiers s'étendant de la forêt de Châtillon-sur-Seine à la forêt de Châteauvillain (au sud-ouest de Chaumont). Il se situe pour partie dans la montagne châtilonnaise, au nord de la Côte-d'Or, et pour partie sur le plateau de Langres, au sud de la Haute-Marne.

Cet ensemble forestier occupe des plateaux calcaires du Jurassique entaillés par des vallées (notamment celles de l'Aujon, de l'Aube et de l'Ourec) et des combes étroites. Les altitudes se situent en majorité entre 300 et 450 m. Le climat est rigoureux avec une forte influence continentale (températures moyennes basses, forte amplitude thermique entre les saisons, jours de gelée nombreux) et une nette influence montagnarde avec des précipitations marquées (de l'ordre de 800-900 mm/an).

Les feuillus occupent l'essentiel de la surface forestière avec une dominance du Hêtre et des Chênes scssile et pédonculé. Les résineux, essentiellement l'Épicéa commun, le Pin sylvestre, le Pin noir d'Autriche et le Sapin de Douglas, sont peu présents et issus de plantations récentes.

Type de milieux Recouvrement : (%) - Territoires artificialisés 1 - Territoires agricoles 25 - Forêts 72 - Milieux ouverts 2.

Le secteur d'étude se situe dans la zone la plus forestière de Bourgogne. La couverture boisée est ancienne puisque cette zone figurerait parmi les plus forestières de France au XVIII^e siècle. Le périmètre comporte d'importants massifs forestiers d'un seul tenant, avec notamment la forêt domaniale de Châtillon (8875 ha), l'une des plus belles et la plus grande de Bourgogne, et la forêt domaniale d'Arc-en-Barrois, l'une des plus étendues de France (plus de 10 000 ha). Régime forestier et aspects économiques

Au niveau des forêts domaniales, domine le taillis sous futaie, mais un programme de conversion vers la futaie régulière est en cours. On observe également une faible proportion de jeunes futaies de résineux.

Globalement, on observe une succession forestière assez rapide, induisant peu de phases de vieillissement. Le secteur intègre une réserve biologique domaniale dirigée, « Sèchebouteille », qui présente les différents stades dynamiques de la hêtraie.

Les populations de cervidés et de sangliers sont fortes et posent des problèmes pour la régénération forestière. Le secteur fait l'objet d'une activité cynégétique importante : la forêt d'Arc-en-Barrois est l'un des plus grands domaines de chasse au gros gibier de France.